



MIN TUTELLE

N°

/ MIN / [SCE]

SERVICE

Le Chef de service

Papeete, le

Affaire suivie par :
Equipe GEDA

Certificat administratif

Objet : Subvention de fonctionnement accordée

Réf. : - Loi du pays n° 2017-32 du 2 novembre 2017 modifiée définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes ;
- Arrêté n° 2116/CM du 16 novembre 2017 portant application de la loi du pays précitée.

Le chef du service soussigné, atteste que le dossier de demande de subvention contient toutes les pièces exigées par la réglementation citée en référence.

Je déclare avoir procédé aux contrôles exigés par la réglementation, permettant l'attribution de la subvention au demandeur suivant :

Disposition à insérer si le demandeur a déjà bénéficié d'une précédente subvention :

J'atteste par ailleurs que le demandeur a satisfait à la totalité des obligations relatives à la subvention accordée précédemment, en particulier au regard aux dispositions de l'article LP 6 de la Loi du Pays n° 2017-32 du 02 novembre 2017 modifiée.

Disposition à insérer si le demandeur n'a jamais bénéficié d'une subvention :

A ma connaissance, le demandeur n'a jamais bénéficié d'une subvention. Aussi, les contrôles prévus à l'article LP 6 sont sans objet.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Copies :

[SCE] 1
SCE 1

[ex. "Prénom NOM"]